

# État de la construction **bois** en Belgique **2011-2024**



© Hout Info Bois – Arch. H. Nicodème & R. Tilman LOW-A

La septième enquête bisannuelle s'est clôturée fin de l'année 2024. *Elle complète les données des années précédentes en enrichissant les séries temporelles pour donner un surcroît de consistance aux évolutions observées.*

Comme lors de chacune des éditions antérieures, Hout Info Bois a procédé de la façon la plus exhaustive possible en contactant, par téléphone, l'ensemble des entreprises déclarant construire en bois. <sup>1</sup>

La construction en bois telle qu'abordée dans les enquêtes regroupe l'ensemble des nouvelles constructions (résidentielles et autres que résidentielles<sup>2</sup> – halls de sport, bâtiments industriels, écoles,...-, rénovations, extensions et surélévations<sup>3</sup>) dont la structure verticale et principale est en bois. Un bâtiment maçonné dont la charpente est en bois ne sera donc pas pris en compte dans l'enquête.

L'enquête a été réalisée avec la collaboration d'Embuild Bruxelles et Embuild Wallonie.

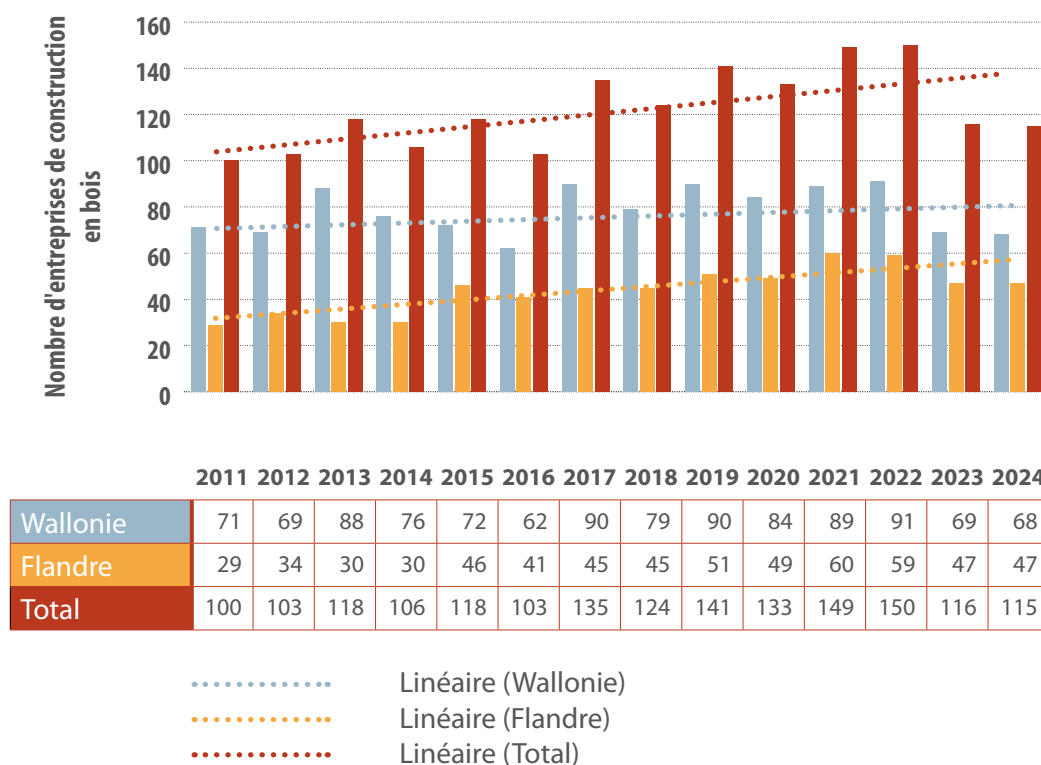
<sup>1</sup> Afin que les entreprises ne soient pas sollicitées de manière intempestive par des démarcheurs commerciaux ou autres, nous garantissons la plus stricte confidentialité des données personnelles qui nous auraient été communiquées et ne diffusons **en aucun cas** le listing des sociétés de constructions en bois.

<sup>2</sup> Ce type de construction était, dans les enquêtes précédentes, erronément appelé «non résidentielle». En réalité, il faut comprendre «autre qu'unifamiliale». En effet, des bâtiments d'appartements font partie du résidentiel mais ne sont *de facto* pas unifamiliaux.

<sup>3</sup> Les rénovations, extensions et surélévations sont regroupées et désignées par la suite dans le texte par l'acronyme **RES**.

# 1 | Les entreprises de construction en bois

Par entreprise de construction en bois, il est sous-entendu toutes personnes physiques ou morales susceptibles de fournir des éléments de construction destinés à réalisation de maisons en bois ou qui effectuent la totalité de l'activité de construction. La dénomination générale 'entreprise de construction en bois', qui sera utilisée par la suite, est donc à considérer dans le sens le plus large du terme.



**Figure 1.** Nombre d'entreprises de construction en bois (nouvelles constructions – résidentielles, non résidentielles et RES) et tendances linéaires.

Comme l'illustre la figure 1, la tendance du nombre d'entreprises de construction en bois reste à la hausse depuis 2011, date de la première enquête, et ce, essentiellement en raison de l'augmentation du nombre d'entreprises en Flandre jusqu'en 2021. Cependant, le nombre d'entreprises a nettement diminué en 2023 et 2024. En effet, on enregistre une diminution de l'ordre de 6% du nombre d'entreprises en 2023 et 2024 par rapport à la moyenne portant sur l'ensemble des années précédentes. Mais les tendances linéaires pourraient cacher d'autres réalités. En effet, l'évolution du nombre d'entreprises n'est clairement pas linéaire et cela peut générer des interprétations biaisées. Les années 2021 et 2022, particulièrement favorables en termes de nombre d'entreprises de construction pourraient influencer positivement les tendances alors que dans la réalité, on observe une stagnation en Wallonie de 2017 à 2022. En Flandre par contre, la baisse observée en 2023 et 2024 ne serait qu'un retour à la situation d'avant 2021.

Cette baisse est sans doute liée à une cessation d'activités faute de repreneur mais également à un nombre de faillites un peu plus élevé que les années précédentes. Ce

constat pourrait également être dû à la fin du moratoire sur les faillites qui avait été mis en place par le gouvernement après la COVID. Il est donc mécaniquement logique d'enregistrer une recrudescence des faillites par la suite. Ainsi, en 2023 et 2024, on enregistre 20 cessations d'activité cumulées sur les deux ans. Le nombre de cessations d'activité de construction en bois ou de faillites représente près de 17 % du nombre d'entreprises (20/115). Sur l'ensemble des cessations, 5 sont dues à des faillites et 15 à une fermeture pour départ à la pension ou souhait de s'orienter vers des activités différentes que celle de la construction en bois. Le taux de faillite parmi les entreprises de construction bois (nombre de faillites / nombre total d'entreprises construisant en bois) est de l'ordre de 2 % en 2023 ainsi qu'en 2024. Ce taux est légèrement supérieur à celui du secteur de la construction (tous matériaux confondus) puisqu'il était de l'ordre de 1.65 % en 2023 et 1.9 % en 2024. Dans la majorité des cas, les cessations d'activités sont observées parmi les entreprises de petites tailles, c'est-à-dire réalisant un faible nombre de bâtiments en bois annuellement.

Il est important de préciser que les particularités régionales qui sont évoquées dans cette enquête ne sont liées qu'au siège social de l'entreprise, indépendamment de la région dans laquelle elle construit. En effet, une entreprise située en Flandre peut très bien construire en Wallonie tout comme une entreprise située en Wallonie peut bâtir en Flandre. Pour information, nous n'avons pas rencontré d'entreprise ayant son siège social dans une région et son siège d'exploitation dans une autre.

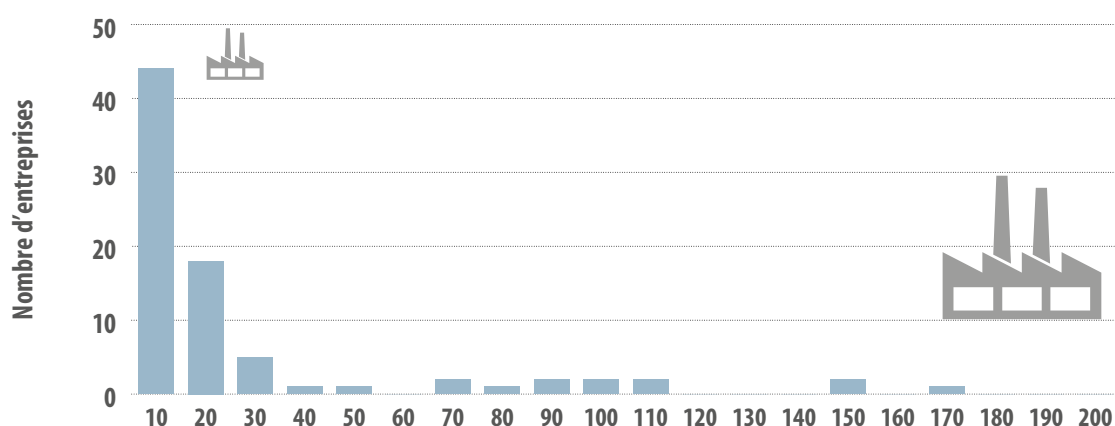
En 2023-2024, 60 % des entreprises de construction bois ont leur siège social en Wallonie, le solde étant basé en Flandre. Il est à noter qu'une seule entreprise de construction en bois est identifiée en Région bruxelloise.

Le nombre d'entreprises wallonnes de construction bois représentait, en moyenne, 66 % du nombre total d'entreprises belges sur les 10 premières années des enquêtes ; ce déséquilibre subsiste, bien qu'un peu moins important, et se stabilise autour de 60 % depuis plusieurs années.

Il est important de signaler que cette situation ne signifie pas que la construction en bois soit plus développée en Wallonie. Elle y est simplement structurée autrement qu'en Flandre (cf. chapitre 3).

## 2 | La taille des entreprises

La taille des entreprises du secteur reste très limitée, avec près de 53 % de très petites entreprises réalisant moins de 10 bâtiments en bois par an. Ces entreprises ne représentent que moins de 10 % du volume total de constructions en bois. À l'inverse, 15 % des entreprises réalisent plus de 50 constructions par an et concentrent à elles seules plus de 65 % du marché belge de la construction résidentielle en bois. Ces entreprises de plus grande taille sont également celles qui interviennent le plus fréquemment sur des projets non résidentiels. La technicité, l'équipement et le personnel nécessaires à ce type spécifique de construction sont en général difficilement accessibles pour les plus petites entreprises. Contrairement à la maison résidentielle unifamiliale (en général de l'ordre d'une centaine de m<sup>2</sup> au sol), le nombre de ce type de bâtiments ne reflète pas le volume de bois utilisé ni leur complexité. En raison de ces différences, la construction de bâtiments autres que résidentiels a été traitée séparément et fait l'objet d'un chapitre à part entière (chapitre 7).



**Figure 2.** Nombre d'entreprises en fonction du nombre de nouvelles constructions résidentielles en bois qu'elles réalisent annuellement – chiffres 2024.

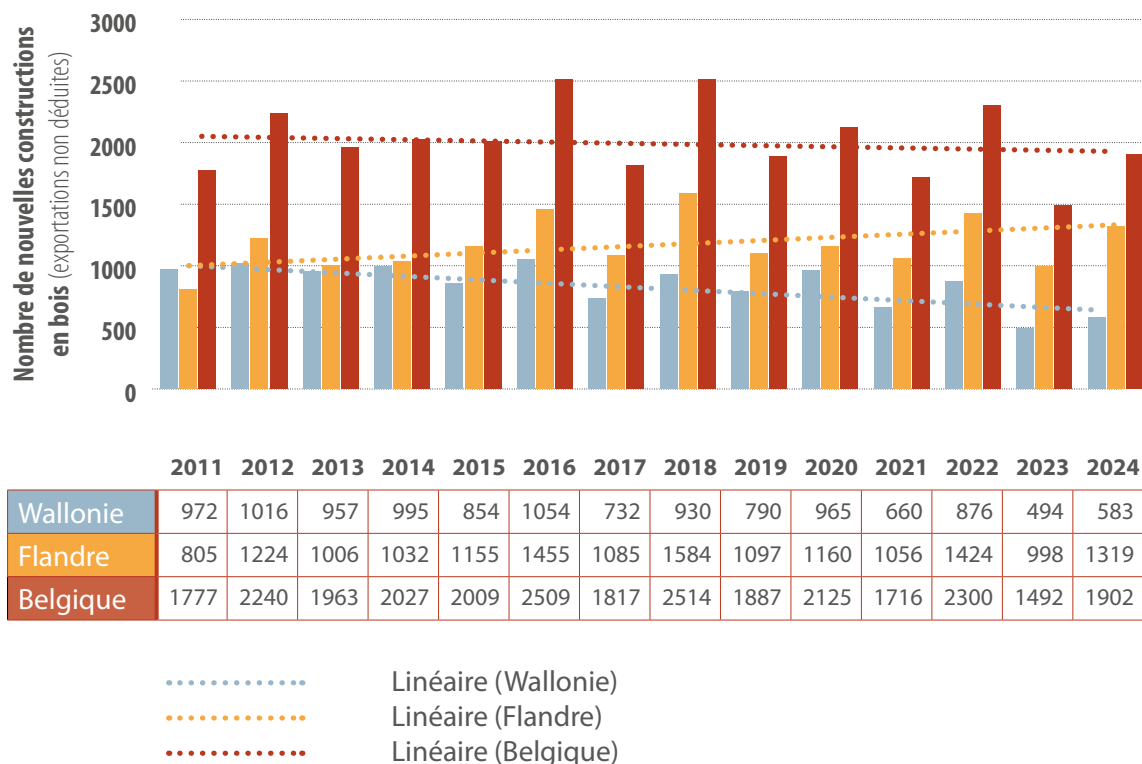
Cette distribution reste très figée depuis 2011. Or, sur une période de plus de 10 ans, il aurait été raisonnable de penser qu'un certain nombre d'entreprises avaient élevé leur capacité de production, notamment en s'adaptant à l'évolution des techniques qui permettent de recourir de plus en plus à la préfabrication. Mais la préfabrication s'accompagne nécessairement d'un investissement important en matériel et en infrastructure tel que des ateliers, halls de montage, tables de montage, machines à commande numérique, engins de levage et de transport, ... Ces investissements sont difficilement réalisables pour les entreprises de petite taille. Il y a donc une construction bois belge à deux vitesses :

- La première est adoptée par près de 25 % des entreprises. Celles-ci réalisent plus de 20 nouvelles maisons par an et représentent plus de 75 % des constructions en bois. Elles ont investi massivement pour automatiser leur production. On retrouve parmi ces entreprises des groupes réalisant des habitations pour des quartiers complets, des lotissements de vacances..., mais également des bâtiments non résidentiels de grande ampleur;

- La seconde concerne les trois quarts des entreprises, qui réalisent 25 % des nouvelles constructions en bois. Celles-ci se concentrent davantage sur la construction de maisons individuelles et de projets plus spécifiques, souvent de taille plus réduite.

### 3 | Le nombre de nouvelles constructions en bois

La figure suivante illustre l'évolution par région et au niveau national du nombre de nouvelles constructions réalisées par les entreprises répertoriées.



**Figure 3.** Nombre de bâtiments résidentiels (exportations non déduites) réalisés par les entreprises, par région et au niveau national, et tendances linéaires.

Remarque: On constate une différence entre les chiffres correspondant aux années paires et impaires. Les enquêtes étant réalisées en septembre de chaque année paire, nous avons décidé de retenir, pour les années paires, un chiffre basé sur une proportionnalité entre le nombre de jours et le nombre de maisons fabriquées, et donc d'extrapoler, par une règle de trois, le chiffre communiqué à l'année entière. En comparant les chiffres des années impaires et paires, on constate que ceux des années paires sont toujours supérieurs à ceux des années impaires qui les précèdent. Ceci tend à indiquer que l'extrapolation surestime la réalité. La difficulté d'obtenir des chiffres de construction, l'incertitude quant au nombre de réalisations que fera l'entreprise et les délais parfois très longs pour obtenir les informations des entreprises ne permettent pas d'agir autrement. Les tendances, telles que celles qui apparaissent en pointillés sur les figures, pourraient être biaisées par ce mode de fonctionnement. Elles restent donc à interpréter avec précautions.

La tendance nationale est pour la première fois à la baisse par rapport aux enquêtes précédentes (cf. [www.houtinfo Bois.be/telechargements/enquete-etude/](http://www.houtinfo Bois.be/telechargements/enquete-etude/)). La construction en bois subit clairement un ralentissement en Belgique.

À l'échelle wallonne, la tendance à la baisse déjà observée depuis 2021 se confirme. Ce ralentissement de la construction en bois en Wallonie tend même à s'accroître. Le nombre de constructions en bois en 2023 et 2024 n'a jamais été aussi faible depuis 2011 !

En Flandre, la tendance à la hausse semble se poursuivre, bien que son rythme ait ralenti ces dernières années.

Les raisons de ce recul national ou de l'affaiblissement de la croissance (selon la région) sont certainement multiples. Plusieurs hypothèses peuvent être formulées, comme :

- la diminution générale de l'activité dans le secteur de la construction ;
- l'augmentation du coût de la main-d'œuvre ;
- les exigences liées à la réglementation PEB qui impactent les coûts globaux des constructions ;
- l'impact de la crise énergétique ;
- la relève des taux d'intérêt des emprunts hypothécaires qui refroidit les ambitions des candidats bâtisseurs ;
- l'augmentation du prix des matériaux de construction. Si durant la COVID on a pu constater une augmentation très importante du prix du bois, celle-ci a été suivie d'une hausse du prix de tous les matériaux de construction. Mais le prix du bois ne peut pas expliquer ce ralentissement de la construction en bois. En effet, depuis la fin de la COVID, le bois est l'un des seuls matériaux de construction à avoir retrouvé son prix d'avant COVID. Il est dès lors étonnant que la construction bois n'ait pas enregistré un regain d'intérêt en 2023 et 2024. Le regain d'intérêt espéré est toutefois à modérer car il faut souligner que la part du prix du bois dans une habitation en bois est relativement faible (de l'ordre de 25 %) par rapport au prix global du bâtiment.
- le contexte suivant peut sans doute contribuer également à expliquer le phénomène : la structure des entreprises wallonnes est composée principalement de très petites sociétés de type menuiseries qui, parmi leurs activités, font de la construction en bois. En effet, 67 % des entreprises réalisant moins de 10 maisons par an sont wallonnes, alors que 68 % des entreprises réalisant plus de 20 maisons par an sont néerlandophones. À côté de ces TPE, on retrouve un nombre restreint d'entreprises de taille importante dont la construction est l'activité unique. Ces entreprises sont nécessairement plus concurrentielles et, inévitablement, exercent une forte pression sur les prix. Les plus petites structures ne peuvent suivre, et ont sans doute, en outre, un pouvoir de négociation plus limité avec leurs fournisseurs. La catégorie des entreprises réalisant moins de 10 maisons par an comptabilise dès lors un nombre de bâtiments globalement plus faible. Il est probable que, dans un même temps, elle accueille de nouvelles entreprises qui souhaitent prudemment se lancer dans le marché de la construction en bois.

La figure 4 exprime d’une autre manière les différences régionales observées à la figure 3. Il s’agit du nombre annuel moyen de nouvelles constructions par entreprise. Les deux régions, depuis 2011 montrent une tendance à la baisse. Toutefois, alors qu’en Flandre, le nombre d’entreprises 2023 et 2024 a diminué (cf. chapitre 1), cette baisse ne semble pas avoir, ou peu, impacté le nombre de constructions réalisées. Ceci se traduit logiquement par une augmentation en 2023 et 2024 du nombre moyen de constructions par entreprises en Flandre.

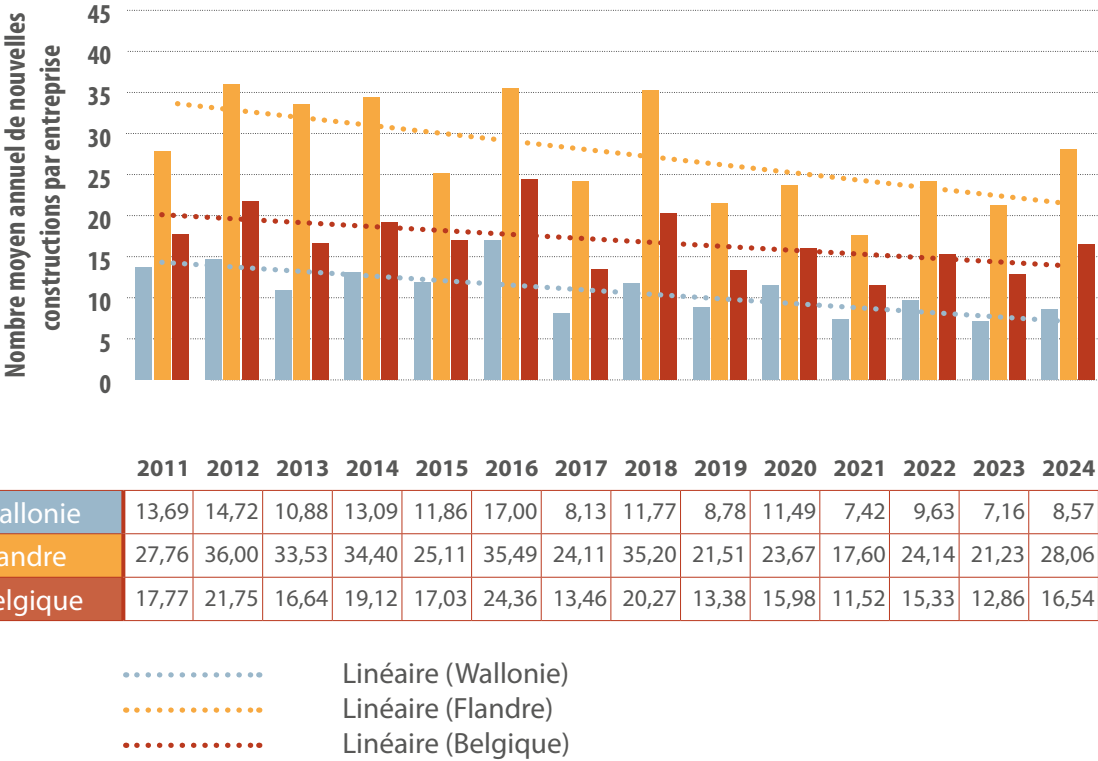


Figure 4. Nombre annuel moyen de nouvelles constructions par entreprise.

Cependant, le nombre annuel de nouvelles constructions par entreprises reste en moyenne, sur la totalité des années, largement supérieur (de l’ordre de 2,5 fois plus important) en Flandre par rapport à la Wallonie. Cette différence est le reflet de la différence de taille des entreprises de construction bois. Les entreprises flamandes sont de taille plus importante et la construction bois y est le plus souvent l’unique activité. La construction selon la formule du «clé sur porte» y est plus systématique et le mode de fabrication associé plus stéréotypé.

# 4 | La part de la construction résidentielle unifamiliale en bois en Belgique

## LA CONSTRUCTION NEUVE

Il n'existe pas, en Belgique, de recensement des constructions par matériau de structure. En ce qui concerne cette enquête, l'information officielle la plus pertinente est celle des statistiques relatives aux permis de bâtir émanant de la Direction Générale Statistique (Statistics Belgium) disponibles via <https://statbel.fgov.be/fr/themes/construction-logement/permis-de-batir>.

Nous avons comparé les chiffres de constructions en bois d'une année avec les permis de bâtir accordés pour un bâtiment résidentiel unifamilial de l'année précédente, partant du postulat qu'une période d'un an s'écoule entre l'octroi du permis et l'achèvement complet du bâtiment.

Le tableau 1 reprend, depuis 2011, le nombre de permis de bâtir accordés pour un bâtiment résidentiel avec un seul logement quel que soit le matériau de structure utilisé. La division du nombre de maisons en bois construites en Belgique par le nombre de permis tous matériaux confondus donne, en %, la part de marché de la construction résidentielle unifamiliale en bois.

| Année | Permis de bâtir accordés pour un bâtiment résidentiel avec un seul logement * et ** | Nombre total de maisons en bois construites – exportations | Exportation | Pourcentage des constructions en bois en Belgique ((total des maisons en bois – exportations)/permis de bâtir pour un bâtiment résidentiel) |
|-------|-------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2011  | 24 298                                                                              | 1 655                                                      | 184         | 6,81 %                                                                                                                                      |
| 2012  | 20 987                                                                              | 1 660                                                      | 318         | 7,91 %                                                                                                                                      |
| 2013  | 21 976                                                                              | 1 797                                                      | 182         | 8,18 %                                                                                                                                      |
| 2014  | 21 065                                                                              | 1 937                                                      | 136         | 9,20 %                                                                                                                                      |
| 2015  | 22 277                                                                              | 1 691                                                      | 103         | 7,59 %                                                                                                                                      |
| 2016  | 19 136                                                                              | 2 147                                                      | 126         | 11,22 %                                                                                                                                     |
| 2017  | 19 953                                                                              | 1 684                                                      | 134         | 8,44 %                                                                                                                                      |
| 2018  | 19 186                                                                              | 2 094                                                      | 421         | 10,91 %                                                                                                                                     |
| 2019  | 24 248                                                                              | 1 816                                                      | 85          | 7,49 %                                                                                                                                      |
| 2020  | 24 035                                                                              | 1 971                                                      | 157         | 8,20 %                                                                                                                                      |
| 2021  | 24 983                                                                              | 1 583                                                      | 133         | 6,34 %                                                                                                                                      |
| 2022  | 28 208                                                                              | 2 074                                                      | 182         | 7,35 %                                                                                                                                      |
| 2023  | 25 612                                                                              | 1 419                                                      | 73          | 5,54 %                                                                                                                                      |
| 2024  | 22 556                                                                              | 1 810                                                      | 92          | 8,02 %                                                                                                                                      |

\* Chiffre de l'année qui précède – \*\* chiffres obtenus le 03/02/2025

**Tableau 1.** Nombre de permis de bâtir pour un bâtiment résidentiel unifamilial, nombre de maisons neuves en bois et part des maisons neuves en bois par rapport aux permis de bâtir octroyés.

Il est important de mentionner que le nombre de maisons en bois qui pourraient être fabriquées à l'étranger et importées en Belgique est considéré comme négligeable.

Le tableau 1 et la figure 5 montrent une nette diminution de la part des maisons en bois en 2023 par rapport à toutes les années précédentes. Elle n'a jamais été aussi faible...

On peut constater que la construction, tous matériaux confondus, marque bien un ralentissement important à partir de 2023 (chiffres de référence de 2022) en passant de plus de 28 000 unités à 25 600 puis 22 500 en 2024 (chiffres de référence de 2023)! Les hypothèses de ce ralentissement ont déjà été mentionnées précédemment. Cependant, le nombre de constructions en Belgique en 2024 semble retrouver le rythme de croisière de la construction belge d'avant 2019. La diminution indéniable observée en 2023 et surtout 2024 est peut-être également le fait d'une activité exceptionnelle à partir de 2019 jusqu'en 2022;

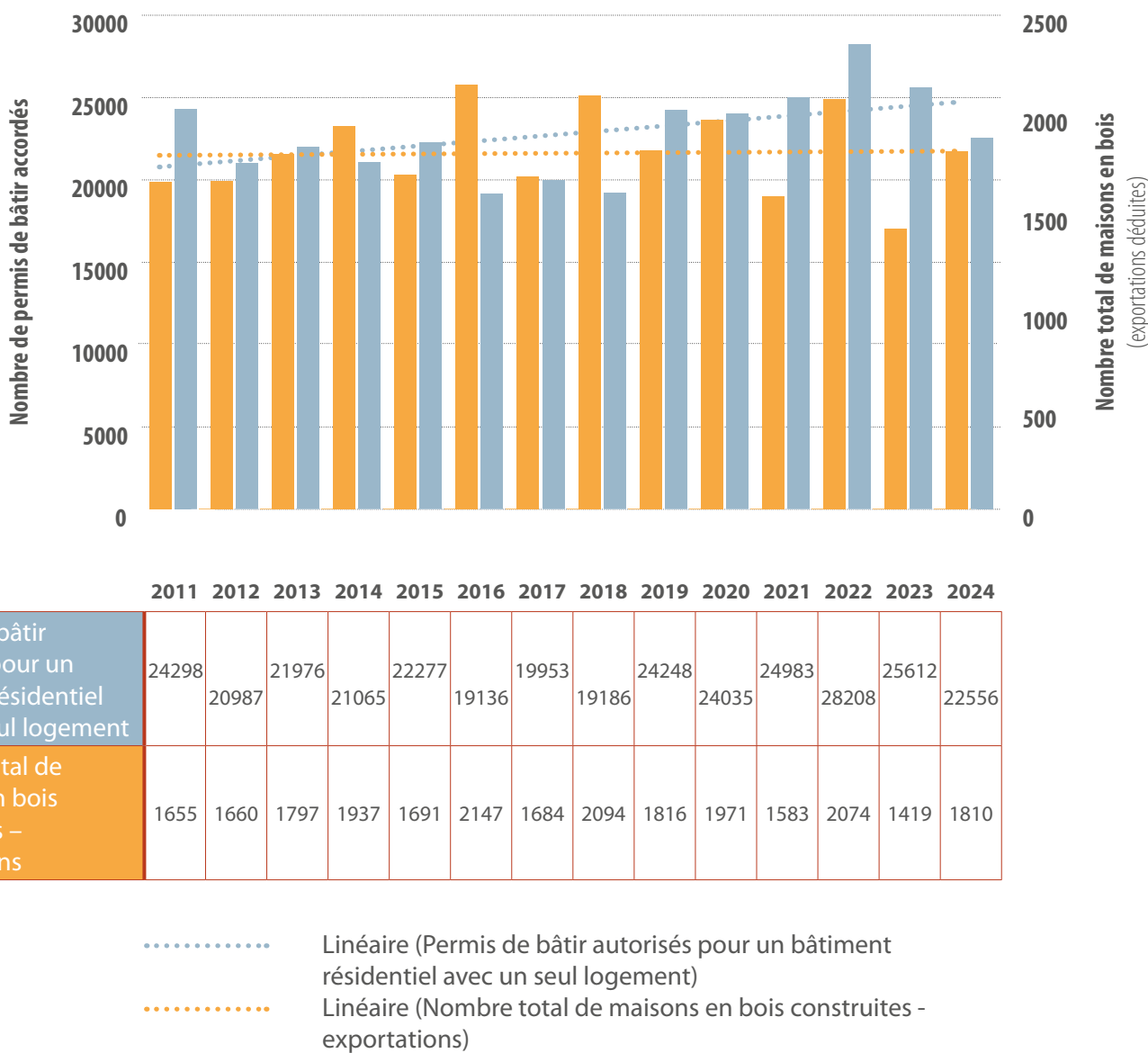


Figure 5. Évolution du nombre de permis de bâtir octroyés (ordonnées de gauche) et du nombre de maisons en bois, exportations déduites (ordonnées de droite) en fonction de l'année.

## 5 | La rénovation, l'extension et la surélévation (RES)

La part de marché des RES est assez fluctuante d'une année à l'autre comme l'indique le tableau 2.

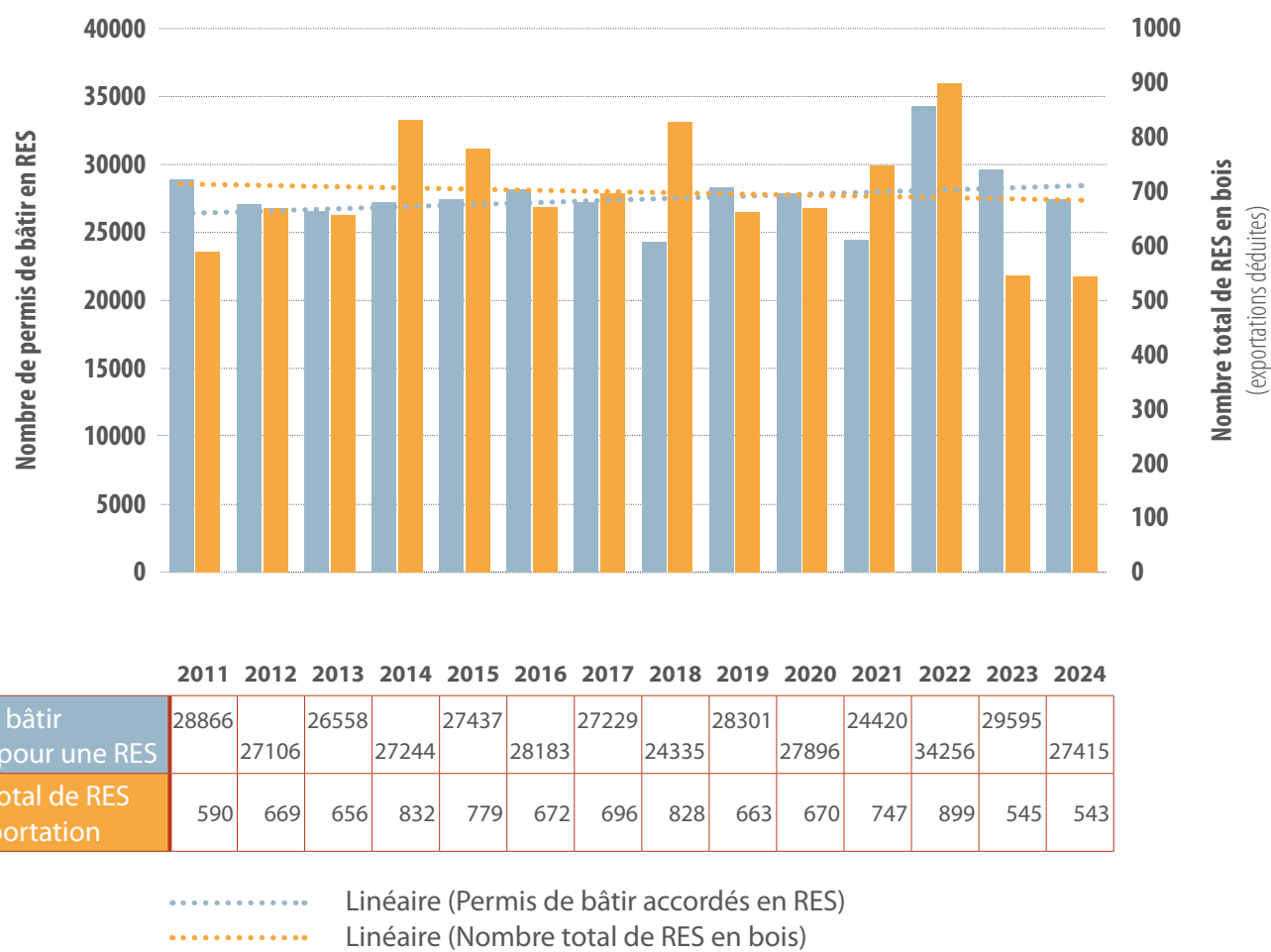
Il est important de signaler que les statistiques relatives aux RES communiquées par la Direction Générale des Statistique – (<https://statbel.fgov.be/fr/themes/construction-logement/permis-de-batir>) correspondent aux permis de bâtir sollicités. Dans de nombreux cas, pour des superficies très réduites notamment, aucun permis n'a été demandé. En outre, il n'existe pas de statistiques disponibles pour les RES en ce qui concerne spécifiquement la réalisation d'annexes ou de surélévations. Ces dernières sont englobées dans les statistiques générales de rénovations mais sont également confondues avec d'autres demandes de permis (liés à des transformations, des démolitions,...)!

| Année | Permis de bâtir accordés en RES * | Nombre total de RES en bois | Exportation | Pourcentage de RES en bois en Belgique ((total des RES – exportations)/permis de bâtir pour une RES) |
|-------|-----------------------------------|-----------------------------|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2011  | 28 866                            | 590                         | 7           | 2,04 %                                                                                               |
| 2012  | 27 106                            | 669                         | 136         | 2,47 %                                                                                               |
| 2013  | 26 558                            | 656                         | 20          | 2,47 %                                                                                               |
| 2014  | 27 244                            | 832                         | 21          | 3,05 %                                                                                               |
| 2015  | 27 437                            | 779                         | 15          | 2,84 %                                                                                               |
| 2016  | 28 183                            | 672                         | 17          | 2,38 %                                                                                               |
| 2017  | 27 229                            | 696                         | 3           | 2,56 %                                                                                               |
| 2018  | 24 335                            | 828                         | 3           | 3,40 %                                                                                               |
| 2019  | 28 301                            | 663                         | 5           | 2,34 %                                                                                               |
| 2020  | 27 896                            | 670                         | 6           | 2,40 %                                                                                               |
| 2021  | 24 420                            | 747                         | 8           | 3,06 %                                                                                               |
| 2022  | 34 256                            | 899                         | 10          | 2,62 %                                                                                               |
| 2023  | 29 595                            | 545                         | 14          | 1,84 %                                                                                               |
| 2024  | 27 415                            | 543                         | 9           | 1,98 %                                                                                               |

\*Chiffres au 03/02/2025

**Tableau 2.** Nombre de permis de bâtir pour les RES et par de RES en bois par rapport aux permis de rénovation octroyés.

Comme l'illustre la figure 6, les permis de bâtir tous matériaux confondus en RES en 2023 et 2024 (années de référence respectives 2022 et 2023) ainsi que les permis de RES en bois enregistrent une diminution. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, le nombre de RES suit logiquement la même évolution que celle de la construction d'habitations nouvelles.



**Figure 6.** Nombre de permis de bâtir en RES tous systèmes confondus (ordonnées de gauche), et nombre de RES en bois (ordonnées de droite) par année, et tendances linéaires.

## 6 | Les systèmes constructifs

Comme l'indique la figure 7, les parts des systèmes constructifs évoluent de façons diverses au fil du temps. En effet, la part du système bois massif diminue sensiblement depuis 2015 malgré un léger sursaut en 2024. Celle du système poteaux-poutres a longtemps baissé mais stagne depuis 2018. Sur l'ensemble des systèmes constructifs, ce sont les deux systèmes dont les tendances, depuis 2011, ne cessent de décroître.

En ce qui concerne le système CLT (tant collé que cloué), c'est la sixième année qu'il se maintient à ses plus hauts niveaux soit aux alentours de 13%. L'ossature en bois représente autour de 80% des systèmes constructifs en bois et se stabilise à ce pourcentage depuis le début de nos enquêtes.

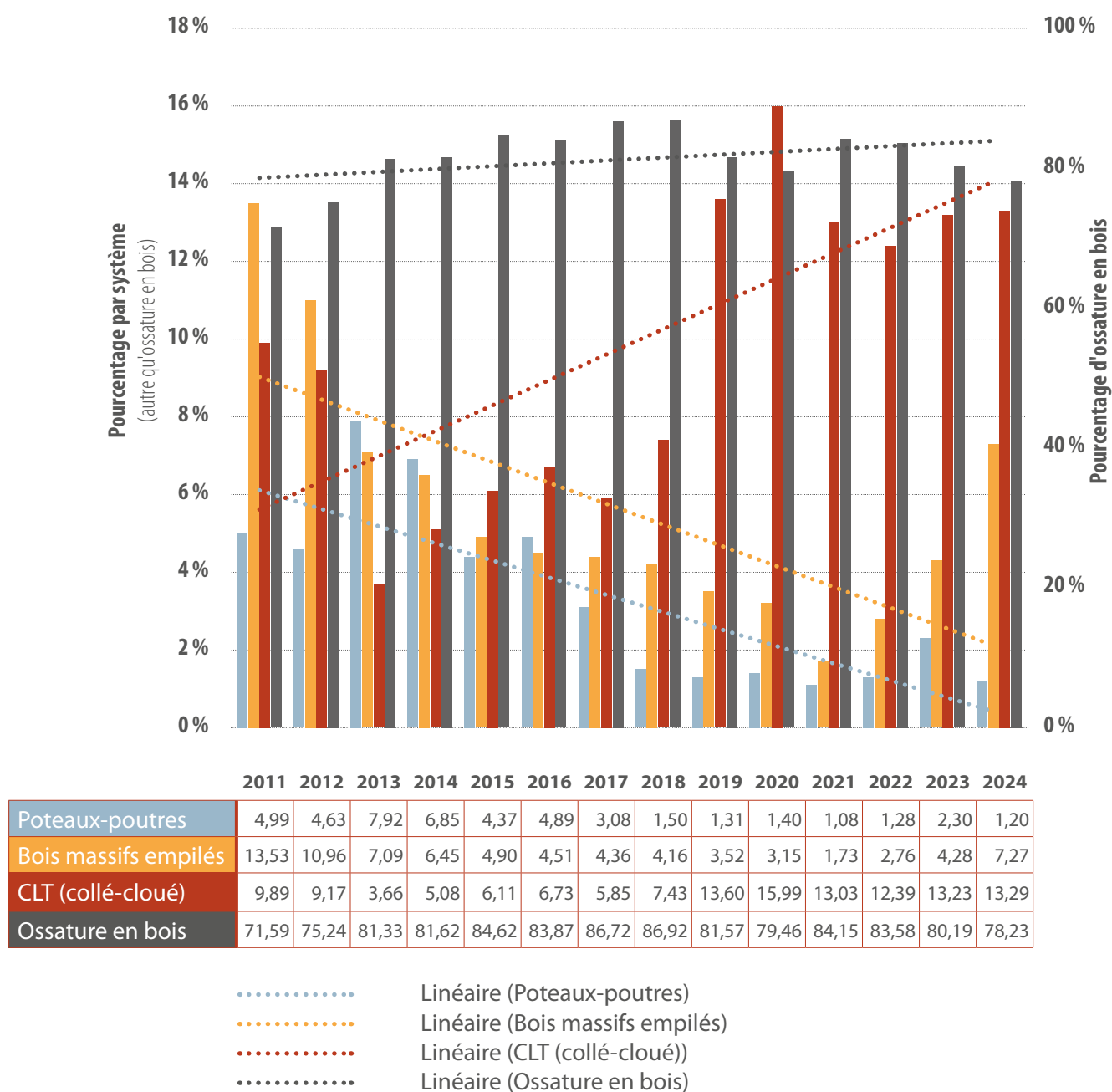
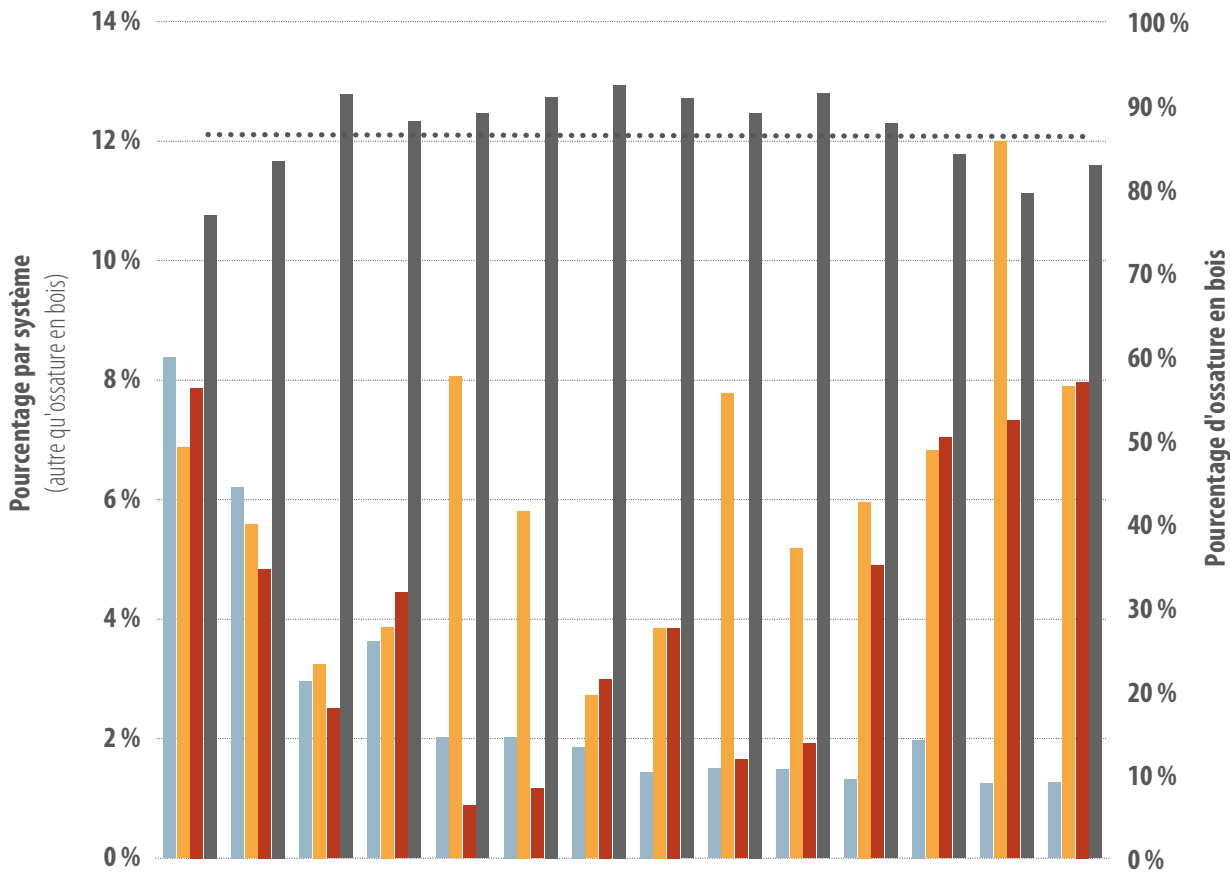


Figure 7. Part (exprimée en %) de chacun des systèmes constructifs en nouvelles constructions.

En ce qui concerne les RES, la figure 8 révèle que la part du système ossature bois oscillait les premières années autour des 90 % des systèmes constructifs. Depuis 4 ans, tout comme en nouvelles constructions, elle se stabilise légèrement au-dessus de 80 %. La part du poteaux-poutre en RES reste extrêmement faible, tandis que celle du bois massif empilé semble se maintenir autour de 6 à 8 % depuis plusieurs années. Pour le CLT, alors que la proportion de ce système restait très faible depuis 2015, elle connaît un regain depuis trois ans, en se maintenant au-dessus de 7 %. Cette situation concernant le CLT est surprenante car il s'agit d'un système moins facilement adaptable au bâti existant et difficilement maniable. Il restait l'apanage des constructions non résidentielles ou multi-résidentielles, car ce système permet d'être mis en œuvre sur plusieurs étages là où les autres systèmes sont plus limités.



|                      | 2011  | 2012  | 2013  | 2014  | 2015  | 2016  | 2017  | 2018  | 2019  | 2020  | 2021  | 2022  | 2023  | 2024  |
|----------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Poteaux-Poutres      | 8,38  | 6,21  | 2,96  | 3,63  | 2,02  | 2,03  | 1,86  | 1,44  | 1,50  | 1,48  | 1,32  | 1,98  | 1,25  | 1,27  |
| Bois massifs empilés | 6,87  | 5,59  | 3,25  | 3,87  | 8,06  | 5,81  | 2,72  | 3,85  | 7,78  | 5,18  | 5,96  | 6,82  | 11,99 | 7,90  |
| CLT (collé-cloué)    | 7,87  | 4,84  | 2,51  | 4,45  | 0,88  | 1,16  | 3,00  | 3,85  | 1,65  | 1,92  | 4,90  | 7,04  | 7,33  | 7,97  |
| Ossature en bois     | 76,88 | 83,35 | 91,27 | 88,04 | 89,04 | 91,00 | 92,42 | 90,85 | 89,07 | 91,42 | 87,81 | 84,16 | 79,43 | 82,79 |

..... Linéaire (Ossature en bois)

Figure 8. Part de chacun des systèmes constructifs en RES (exprimée en %).

## 7 | La construction autre qu'unifamiliale

Pour rappel, ce type de construction était, dans les enquêtes précédentes, erronément appelé «non résidentielle». Comme indiqué en début de document, il eût fallu comprendre «autre qu'unifamiliale». En effet, des bâtiments d'appartements font partie du résidentiel mais ne sont de facto pas unifamiliaux. Il s'agit donc d'un vaste groupe reprenant les immeubles d'appartements, mais également les bâtiments tertiaires (destinés aux activités de services comme des bureaux, des hôtels, établissement de santé, etc.). Le tableau 3 rend compte de l'évolution de la construction en bois de bâtiments autres qu'unifamiliaux.

Concernant le nombre d'entreprises réalisant des bâtiments autres qu'unifamiliaux, il est resté, comme l'indique le tableau 3, pendant six ans, de 2015 à 2020, proche de 30, puis a connu deux fluctuations majeures: une forte augmentation en 2021 et 2022, suivie d'une chute ces deux dernières années. Il est important de préciser que ces entreprises réalisent également des bâtiments unifamiliaux. Aucune n'est exclusivement cantonnée aux bâtiments autres qu'unifamiliaux.

Ces deux dernières années, le nombre de bâtiments réalisés reste un peu supérieur à la moyenne des années précédentes (moyenne de 159,6), et se situe entre 170 et 180 constructions. Il est toutefois intéressant de constater que malgré la diminution du nombre d'entreprises par rapport aux années 2021 et 2022, les surfaces de murs en bois réalisées en 2023 et 2024 sont équivalentes, soit environ 100 000 m<sup>2</sup>/an. Ce constat laisse donc supposer que, bien que moins de bâtiments autres qu'unifamiliaux aient été réalisés ces deux dernières années, leur taille moyenne a augmenté.

| Année | Nombre d'entreprises | Nombre de bâtiments réalisés | Surface de murs (m <sup>2</sup> ) | Nombre de bâtiments exportés | Surface de murs exportée (m <sup>2</sup> ) |
|-------|----------------------|------------------------------|-----------------------------------|------------------------------|--------------------------------------------|
| 2015  | 32                   | 145                          | 89 956                            | 3                            | 3 512                                      |
| 2016  | 30                   | 118                          | 95 732                            | 3                            | 6 140                                      |
| 2017  | 31                   | 171                          | 79 540                            | 4                            | 5 340                                      |
| 2018  | 29                   | 176                          | 134 624                           | 4                            | 16 764                                     |
| 2019  | 30                   | 125                          | 122 649                           | 4                            | 20 568                                     |
| 2020  | 28                   | 96                           | 86 675                            | 1                            | 12 573                                     |
| 2021  | 36                   | 242                          | 102 446                           | 3                            | 14 800                                     |
| 2022  | 44                   | 204                          | 93 383                            | 3                            | 5 311                                      |
| 2023  | 28                   | 177                          | 104 652                           | 4                            | 13 290                                     |
| 2024  | 25                   | 171                          | 95 705                            | 3                            | 14 350                                     |

**Tableau 3.** Évolution du nombre d'entreprises de construction de bâtiments autres qu'unifamiliaux, du nombre de bâtiments autres qu'unifamiliaux, de la surface de murs de ces bâtiments et des exportations.

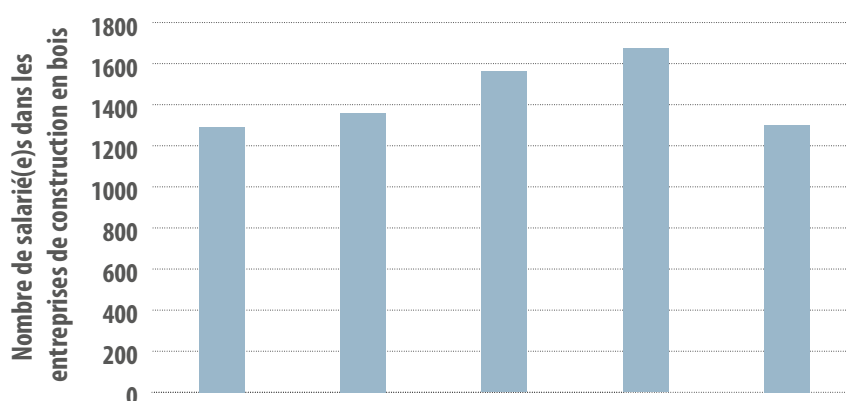
À la consultation du tableau 4 qui présente le détail par région, nous constatons que, comme dans les enquêtes précédentes, la proportion d'entreprises de la région flamande construisant des bâtiments autres qu'unifamiliaux reste toujours plus faible que celle des entreprises wallonnes. Ces dernières sont, en moyenne sur la totalité des années d'enquête, environ trois fois plus nombreuses, pour la construction d'une superficie de mur en moyenne sur la même période 4,7 fois supérieure. Elles occupent ainsi sur la totalité des années de l'enquête plus de 80 % de ce marché. La tableau 4 ci-dessous présente le détail par région.

| Année | Région   | Nombre d'entreprises ayant construit | Nombre de bâtiments autres qu'unifamiliaux | Surface de murs (m <sup>2</sup> ) exportations non déduites |
|-------|----------|--------------------------------------|--------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| 2015  | Flandre  | 11                                   | 39                                         | 7 425                                                       |
|       | Wallonie | 21                                   | 106                                        | 82 531                                                      |
| 2016  | Flandre  | 8                                    | 37                                         | 9 800                                                       |
|       | Wallonie | 22                                   | 81                                         | 85 932                                                      |
| 2017  | Flandre  | 9                                    | 30                                         | 13 511                                                      |
|       | Wallonie | 22                                   | 141                                        | 66 029                                                      |
| 2018  | Flandre  | 7                                    | 30                                         | 11 090                                                      |
|       | Wallonie | 22                                   | 146                                        | 123 534                                                     |
| 2019  | Flandre  | 1                                    | 24                                         | 25 000                                                      |
|       | Wallonie | 29                                   | 101                                        | 97 649                                                      |
| 2020  | Flandre  | 4                                    | 9                                          | 18 560                                                      |
|       | Wallonie | 24                                   | 87                                         | 68 115                                                      |
| 2021  | Flandre  | 14                                   | 112                                        | 17 550                                                      |
|       | Wallonie | 22                                   | 130                                        | 84 896                                                      |
| 2022  | Flandre  | 14                                   | 88                                         | 12 750                                                      |
|       | Wallonie | 30                                   | 116                                        | 80 633                                                      |
| 2023  | Flandre  | 7                                    | 34                                         | 38 700                                                      |
|       | Wallonie | 21                                   | 143                                        | 63 552                                                      |
| 2024  | Flandre  | 6                                    | 35                                         | 28 500                                                      |
|       | Wallonie | 19                                   | 136                                        | 67 205                                                      |

**Tableau 4.** Nombre d'entreprises ayant construit, nombre de bâtiments autres qu'unifamiliaux et surface de murs (exportations déduites) par année et par région.

## 8 | Emploi dans le secteur de la construction bois

Alors que l'emploi dans le secteur de la construction en bois n'a cessé de croître jusqu'en 2022, comme le montre la figure 9, l'année 2024 marque un net ralentissement, sans surprise au regard du nombre de réalisations résidentielles. Dans la dernière enquête, qui portait sur les chiffres de 2021 et 2022, nous évoquions les dispositions gouvernementales pour maintenir l'emploi malgré le ralentissement des activités durant la période COVID. Il est possible qu'au terme de ces aides, un plus grand nombre d'entreprises aient éprouvé des difficultés à poursuivre leurs activités ou à maintenir leurs emplois suite au ralentissement général de la construction. Le secteur de la construction bois n'est pas le seul impacté, en effet, entre 2022 et 2024, c'est l'ensemble de la construction qui manifeste un ralentissement en termes d'emplois (ouvriers et employés) de l'ordre d'un peu moins de 1 % mais qui est essentiellement dû à une réduction du nombre d'ouvriers étant donné que le nombre d'employés a, pour sa part, légèrement augmenté sur la même période.



|                                            | 2016  | 2018  | 2020  | 2022  | 2024  |
|--------------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Nombre de salarié(e)s en construction bois | 1 292 | 1 359 | 1 561 | 1 674 | 1 301 |

**Figure 9.** Évolution du nombre de salariés (ouvriers et employés) au sein des entreprises de construction en bois.

## 9 | Conclusions et commentaires

Le nombre d'entreprises enregistre une diminution de l'ordre de 6 % par rapport à la moyenne portant sur l'ensemble des années précédentes. Les entreprises en cessation d'activités ou en faillite sont particulièrement nombreuses et ce, principalement parmi les entreprises de petite taille.

La taille des entreprises reste majoritairement petite avec près de 53 % d'entreprises qui réalisent moins de 10 maisons en bois par an, tandis que 15 % des entreprises de construction en bois réalisent plus de 50 maisons par an. Ces dernières entreprises représentent 65 % du marché belge de la construction de maisons en bois !

Le marché de la construction résidentielle en bois a diminué en 2023 et 2024, atteignant son plus bas niveau depuis 2011 avec moins de 1 500 réalisations en 2023 et de l'ordre de 1 900 en 2024. Bien qu'elle se fasse sentir au niveau belge, la diminution est plus importante en Wallonie. Il faut toutefois relativiser ces constatations car les années 2021 et surtout 2022 semblent avoir été particulièrement bonnes. Les hausses globales observées ces deux années ne se sont pas répétées en 2023 et 2024. Mais les bons chiffres de 2021 et 2022 brouillent peut-être l'interprétation des deux années suivantes en donnant l'impression d'une chute importante de la construction bois belge alors que celle-ci n'a peut-être que marqué un léger ralentissement par rapport aux années antérieures à 2021.

Les hypothèses quant aux raisons du ralentissement peuvent être la hausse des taux d'intérêt hypothécaire, l'augmentation des prix des matériaux de construction (sachant que le bois dans une habitation en bois ne représente que de l'ordre de 25 % des coûts), l'augmentation du coût de la main-d'œuvre, la hausse du prix de l'énergie, les exigences PEB accrues et la fragilisation des entreprises qui ont pu faire le gros dos pendant la COVID entre autres grâce aux aides de l'état. Il est bien entendu que ces facteurs interagissent.

La construction autre que celle des bâtiments unifamiliaux a accusé un tassement en termes de nombres de bâtiments, mais s'est maintenue en ce qui concerne la surface de murs produite (près de 100 000 m<sup>2</sup>/an), ce qui signifie que la dimension moyenne des bâtiments a eu tendance à augmenter. Un nombre accru d'entreprises flamandes s'ouvre à ce type de marché, qui reste néanmoins nettement dominé par les entreprises wallonnes, qui représentent 75 % du nombre d'entreprises qui construisent des bâtiments en bois autres qu'unifamiliaux, couvrent près de 70 % de ce marché.

L'emploi (ouvriers et employés) a fortement diminué par rapport aux enquêtes précédentes. Les raisons qui expliquent l'évolution du nombre d'entreprises n'y sont, en toute logique, sans doute pas étrangères.

La construction belge en bois, quoique confrontée à une situation plutôt morose ces deux dernières années, conserve pourtant de multiples atouts. L'espoir d'une évolution favorable est donc légitime et réel.

Nous disposons de la matière première : elle provient d'Europe et la construction bois ne représente pas une menace pour la forêt européenne. Au contraire,

la forêt européenne ne cesse de croître! Nous avons les connaissances et le savoir-faire pour favoriser un emploi local. Il est prouvé que le bilan carbone d'un bâtiment en bois est bien meilleur que celui d'un bâtiment construit dans un autre matériau.

La construction bois est idéale dans une approche de préfabrication. Son industrialisation permet de répondre aux différents défis des prochaines années comme celui de réduire les coûts des projets de construction par, par exemple, la proposition de bâtiments conçus de manière modulaire. Le caractère modulaire permet également l'étalement des dépenses dans le temps. La modularité augmente l'efficacité des méthodes de travail ce qui représente un réel atout dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre.

La construction bois en Belgique est reconnue pour sa qualité. Nous disposons du savoir-faire tant au niveau de la conception que de l'exécution par les entreprises: connaissances et technicité sont les deux piliers sur lesquels s'appuie une filière bois actives pour transformer le matériau et répondre aux besoins.

Bien que la Belgique soit historiquement importatrice de bois (essentiellement de provenance européenne) pour la moitié de sa consommation environ, nous transformons également notre ressource locale. De ce fait, nous valorisons une ressource de proximité en déployant une main-d'œuvre essentiellement rurale. La construction belge en bois s'inscrit donc pleinement dans une démarche de circuit court et d'économie circulaire.

Le matériau bois, parmi ses multiples qualités, est un matériau totalement naturel et renouvelable. Cette qualité n'est pas encore assez mise en exergue. Et pourtant, à l'échelle d'une vie humaine, quel autre matériau de structure peut revendiquer les mêmes qualités? Dans un contexte de réchauffement climatique, de finitude des ressources et de nécessité d'opérer des choix en matière de poids environnemental des matériaux utilisés dans nos bâtiments, n'est-il pas grand temps d'encourager le recours au bois?

Pour évaluer l'impact environnemental des matériaux de construction, il existe des outils tels que TOTEM (Tool to Optimize the Environmental impact of Materials) qui utilisent les analyses de cycle de vie des matériaux. Quelques comparaisons avec le programme permettent de mettre rapidement en évidence les avantages du bois (cf. par exemple: [www.houtinfobois.be/la-foret-et-le-bois/impact-environnemental-2/acv-epd/](http://www.houtinfobois.be/la-foret-et-le-bois/impact-environnemental-2/acv-epd/)).

Et pourtant, le bois pourrait avoir une position encore plus avantageuse si d'aventure le système reconnaissait l'intérêt du stockage du CO<sub>2</sub> dans les éléments en bois durant toute leur durée de vie ou si l'outil analysait avec plus de nuances l'indicateur 'Occupation du sol' pour le bois. En effet, à ce jour, il considère qu'il faut 70 ans pour produire du bois résineux destiné à un emploi structural par comparaison avec les centaines de milliers de m<sup>3</sup> de béton qui sont produits annuellement sur une surface en général plus réduite! Mais cette manière de voir les choses est simpliste et réductrice car elle néglige les innombrables rôles que joue la forêt d'un point de vue biodiversité,

captation du CO<sub>2</sub> atmosphérique, filtration de l'eau, production d'oxygène, régulation de la température, renouvelabilité sans fin du cycle arbre-matériau dès lors qu'un arbre coupé est replanté, agrément et loisirs de l'utilisateur, ... Or, ces avantages, les fameux services écosystémiques de la forêt, ne peuvent être négligés ; la forêt ne peut être réduite à une unité de production de bois. La prise en compte de ces services permettrait de compenser ou de relativiser la durée nécessaire de production d'un arbre.

Malgré son caractère perfectible, l'outil TOTEM ou le principe de comparaison du poids environnemental des matériaux de construction, nous semble essentiel pour agir face au changement climatique, à l'épuisement des ressources, à l'abondance des déchets... Même s'il est en passe de l'être, il devrait devenir obligatoire et appliqué à l'ensemble de la construction en Belgique. Dans cette optique, Hout Info Bois vient de finaliser une Déclaration Environnementale de Produit (EPD basée sur une ACV) pour le bois belge de structure, dont les résultats par rapport aux autres matériaux mais également par rapport aux ACV's des bois de structure des pays limitrophes sont très favorables.

Enfin, au risque de répéter ce qui a été dit dans le rapport de la dernière enquête sur l'état de la construction belge en bois, la construction de bâtiments publics en bois reste trop timide en Belgique. Il est indispensable d'avoir des bâtiments « vitrines », qui incitent à avoir recours au bois, qui valorisent une matière locale et encouragent le développement d'un emploi rural. Ces bâtiments en bois, inévitablement, serviront de réels appels d'air pour la construction résidentielle en bois et contribueront à son développement.

Parallèlement à ce développement, des efforts sont clairement à déployer pour encourager la caractérisation et le ré-emploi des matériaux issus de la déconstruction et, pour ce faire, le bois, encore une fois, dispose d'avantages particulièrement intéressants.



© Atelier d'architecture Meunier-Wasthede



L'enquête est disponible en format PDF  
sur le site de Hout Info Bois à l'adresse :

<https://www.houtinfo Bois.be/telechargements/enquete-etude>



Pour plus d'informations, nous restons  
à votre entière disposition au 02 219 27 43  
ou à l'adresse mail [hf@bois.be](mailto:hf@bois.be)



© Hout Info Bois - Arch. H. Nodolene & R. Tilmant L'OWA

Cette enquête a été réalisée en étroite collaboration  
avec Embuild Bruxelles et Embuild Wallonie.



<https://embuild.brussels/fr>  
<https://wallonie.embuild.be/fr>

hout bois  
info